



# Prévention

## Chutes (de plain-pied) & Trébuchements



### Chaussures de sécurité

Les chaussures de sécurité en bonne tenue sont obligatoires.

Une paire de chaussures de sécurité dégradée ne vous protège plus !



### Eclairage



L'éclairage doit être suffisant pour voir les obstacles et les endroits de passages (voies de circulation internes). Tout défaut de lampe doit être signalé afin de les remplacer immédiatement, prévenez le secrétariat.

### Obstacles

Assurez-vous que vos lieux de travail et d'apprentissage sont

- **Nettoyés**
- **Rangés et ordonnés**
- **Dégagés de tous obstacles** (sacs et effets personnels rangés hors des passages et voies de circulations).

Signalez les obstacles par du balisage et des panneaux quand lesdits obstacles ne peuvent être déplacés ; prévenez le secrétariat.

### Fuites

Si vous remarquez une fuite accidentelle, assurez-vous que les dispositions adéquates soient prises sur le champ ; prévenez le secrétariat. Si le sol est mouillé, demandez les panneaux jaunes (stockés à l'entrée des ateliers) pour indiquer le risque d'accident et éventuellement proposez par fléchage un autre itinéraire.



### Câbles



Les câbles non-couverts ne doivent jamais être dans un lieu de passage. Si vous constatez une anomalie, signalez-la au secrétariat.

**→ une voie de secours ne peut en AUCUN cas être obstruée !!!!!**

### Sols

Identifiez les trous et fissures qui représentent un danger et prévenez le secrétariat ! La sécurité est l'affaire de tous.

Diminuez le risque dans les escaliers : **ne courez pas dans les escaliers** et tenez-vous à la rampe. Les sols susceptibles d'être glissants doivent être signalés (lors du nettoyage par exemple).



**Secrétariat : 081/255180**

